

## BREF RAPPEL HISTORIQUE

Lorsque le Maréchal Foch, dans les dernières semaines de l'année 1918, désigna Dormans comme le lieu décisif des deux victoires de la Marne, il se fondait sur la vérité historique.

Peut-être aussi, dans sa clairvoyance, avait-il le juste pressentiment que les municipalités successives auraient à cœur de tout mettre en œuvre pour que se perpétue au Mémorial le culte du Souvenir. Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'avenir lui a donné raison. Dans le but d'authentifier le prestige de l'édifice, la municipalité actuelle a obtenu du Ministère de la Culture et de la Communication sa labellisation au titre de « Patrimoine du XX<sup>ème</sup> siècle ».

Dernier président de l'ancienne Fondation aujourd'hui dissoute, je suis habilité à adresser à Monsieur Bruyen, maire de Dormans, et à son Conseil municipal, les sentiments de gratitude et de chaleureuses félicitations que n'auraient pas manqué de leur exprimer les fondateurs s'ils étaient encore de ce monde.

C'est mon arrière grand-mère, la Duchesse d'Estissac, qui est à l'origine de la Fondation, sans laquelle rien n'aurait été possible. Elle voulait ainsi exalter cette glorieuse page d'histoire et commémorer le sacrifice des héros qui en avaient été les acteurs. Accompagnant le Maréchal Foch qui fut dès les premiers instants acquis à la cause défendue par mon arrière grand-mère, le cardinal Luçon, archevêque de Reims, et Monseigneur Tissier, évêque de Châlons appuyèrent également son initiative. Ce consensus civil, militaire et religieux aboutit à la création d'un comité d'action dont la première décision fut d'acquiescer le domaine du parc du château de Dormans.

Ainsi est née l'« Oeuvre de la Chapelle de la Reconnaissance de la Marne à Dormans » qui, des années plus tard, le 25 janvier 1931, devenait la « Fondation du Monument des Victoires de la Marne et Ossuaire de Dormans ». C'est au cours de cette année 1931 qu'était achevé l'ensemble architectural tel qu'il existe aujourd'hui : la chapelle avec sa crypte, le cloître, l'ossuaire où 130 cercueils renferment la dépouille mortelle de 1500 soldats tombés dans les environs. Soyons reconnaissants à Monseigneur Tissier d'avoir réussi, grâce à ses innombrables tournées et conférences en France et à l'étranger, à recueillir des fonds qui contribuèrent largement au financement de la construction.

Le 20 mai 1932, le Président de la République, Albert Lebrun, signait le décret de reconnaissance d'utilité publique. Le 27 octobre de la même année, le conseil d'administration de la Fondation se réunissait pour la première fois, sous la présidence de Monseigneur Tissier, les fondateurs (mon arrière grand-mère et le Maréchal Foch) étant décédés.

C'est à l'instigation de Monseigneur Piérard, qui succéda à Monseigneur Tissier en 1948, que furent transférées dans l'ossuaire de Dormans des cendres de Dachau, de la terre des cimetières français d'Italie, et un peu plus récemment de la terre de Dien Bien Phu. Des plaques furent ainsi apposées, rappelant le souvenir des soldats tombés en Indochine, des parachutistes, des déportés et de la 2<sup>ème</sup> DB. Ainsi se retrouvaient en un même lieu, unis dans la mort et dans la gloire, ceux qui, à différentes époques du XX<sup>ème</sup> siècle, avaient donné leur vie pour la France.

En 1977, Monseigneur Piérard se désistait en faveur de mon père qui, de ce fait, devenait le 3<sup>ème</sup> Président de la Fondation. J'ai ensuite moi-même repris le flambeau en 1989, au décès de mon père.

Il y a quelques années, notre Fondation, se trouvant à cours de ressources, était dissoute. La municipalité de Dormans, animée toujours par le sens du Devoir qu'elle possède au suprême degré, se substituait à nous pour pérenniser notre mission sacrée. L'expérience, qui dure depuis cette évolution, m'incite à lui rendre l'hommage qu'elle mérite en transformant une belle citation de Saint Augustin pour déclarer : « la mesure du dévouement c'est de se dévouer sans mesure ».



Philippe de la Rochefoucauld  
Président d'Honneur de l'association  
Mémorial de Dormans 1914-1918